

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07.04.2016



L'an deux mille seize, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Lormes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. Fabien BAZIN, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 30.03.2016

Etaient présents : MM. BAZIN, LACROIX, PINGUET, GROSJEAN, LUTREAU, PERROT, CONSTANT, SAUGERAS, GUIST, STEPHAN, PAUL, Mme SILVESTRE a donné pouvoir à M. STEPHAN, Mme AUGY a donné pouvoir à Mme CONSTANT

Absents : BOURGEOT

Secrétaire de séance : Mme LUTREAU

ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte de gestion et administratif du CCAS 2015 et vote du Budget Primitif 2016 et délibérations spécifiques s'y rapportant

2/ Approbation des comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2015 pour la Commune de Lormes et les budgets annexes (**note d'information jointe**)

3/ Vote des Budgets Primitifs 2016 : (**note d'information jointe**)

- Budget Principal de la Commune
- Budgets annexes (eau/assainissement/forêt)

4/ Opération Villages du futur : lancement du marché d'études et point sur l'opération couleur de Lormes

5/ Biens communaux : Biens sans maître, renouvellement du bail de location bureaux CCPM, vente de la licence 4 à M et Mme KAPRAL, délégation au Maire pour signer des conventions de locations

6/ Convention de mise à disposition du logement de fonction du directeur dans le cas d'un hébergement d'urgence

7/ Personnel et indemnités

8/ Conventions : convention de vente et d'exploitation de bois, prolongation convention AEP et assainissement, convention Sceni Qua Non

9/ Question scolaires : mise en place de baby gym et coopération avec l'AASSL pour la prise en charge de la piscine

10/ Désignation d'un délégué à GEMAPI

4/ Opération Villages du futur : lancement du marché d'études et point sur l'opération couleur de Lormes

Depuis une dizaine d'années, la commune s'est attachée à travailler simultanément sur plusieurs leviers afin de développer son attractivité :

- **Encourager le développement économique** : sur la période 2008/2015 : si 18 arrêts d'activités ont été constatés, ce sont 38 projets ont abouti. La population active a augmenté d'environ 80 emplois.
- **Améliorer le quotidien** : création d'une école maternelle basse consommation d'énergie, équipement informatique des écoles, recrutement de médecins généralistes et spécialistes et construction d'une maison médicale de santé (portée par la Cc des Portes du Morvan) constituent des socles solides pour bâtir l'avenir
- **Veiller au « bien vivre ensemble »** : soutien important aux associations (financier et communicationnel) afin d'animer la ville, renforcement de l'attractivité par le développement d'opérations d'aménagement pour la préservation de notre environnement : aménagement de l'étang du Goulot et de la cascade de Narvau. Par ailleurs, une réflexion d'ensemble est conduite sur les sujets de l'eau et de l'assainissement afin de moderniser les réseaux et qu'ils permettent d'accueillir des nouveaux abonnés.

Nous constatons, avec la mise en place de cette politique de développement qu'après une longue période de déclin, la situation démographique tend à devenir positive. Pour confirmer cette évolution, il convient de continuer notre travail afin d'inverser définitivement la courbe.

Les chiffres INSEE de la population totale (population légale)

2010 : 1375

2011 : 1380

2012 : 1385

2013 : 1403

L'INSEE sur la base du recensement effectué en janvier 2014, a fixé, pour 2016 les chiffres de cette population totale à 1350 habitants. Cette légère baisse ne doit pas être considérée comme étant significative. Comme l'a déclaré le directeur de l'INSEE en 2013, « ne faut pas s'attarder à commenter d'une année sur l'autre les oscillations à la hausse ou à la baisse, car c'est l'évolution tendancielle qui compte ».

Donc, retenons que Lormes enregistre une tendance démographique à la hausse et que le déclin démographique a tendance à se stabiliser pour diverses raisons.

- un déficit naturel encore présent (naissances - décès) dû au vieillissement de la population, mais une courbe de naissances qui a tendance à augmenter,
- Le solde migratoire reste positif. Une nouvelle forme d'immigration: famille à faible revenus rejetée des grandes villes, néerlandais en recherche de projets et d'espaces. L'INSEE a confirmé ce mouvement

en 2012 et a classé le Morvan parmi les huit régions de Bourgogne qui gagnent à la fois des actifs et des retraités.

- la population est âgée : près de 40 % des Lormois (38,8 %) et des résidents du canton ont 60 ans et plus. C'est beaucoup plus que dans la Nièvre, département lui-même considéré comme âgé. Nous le considérons ici comme une force !

Dans le cadre de sa candidature dans la démarche des villages du futur, la commune de Lormes attend la mise en place d'un travail pluridisciplinaire afin d'identifier des actions qui contribuent à :

- Concevoir **une ville ergonomique** pour les nouvelles populations : personnes âgées, jeunes en recherche d'opportunités économiques,
- Aménager **un centre-ville pêchu** qui soit harmonieux, qui redonne un « coup de jeune » aux commerces et qui soit en cohérence avec les nouvelles habitudes de consommation,
- imaginer **une ville dans laquelle on vit heureux** : espaces verts, espaces pour enfants, espaces de rencontres / de spectacles.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à lancer les démarches pour lancer le marché d'étude ainsi que de débiter les opérations pour l'opération « couleurs » de la rue Paul Barreau.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

5/ Biens communaux : biens sans maître, renouvellement du bail de location bureaux CCPM, vente de la licence 4 à M et Mme KAPRAL et délégation au Maire pour signer des conventions de locations

Biens sans maître :

Le Maire informe l'Assemblée qu'un certain nombre de parcelles apparaissent sur le compte de la DGFP « Domaines propriétaires inconnus ». Ces parcelles pourraient faire l'objet d'une incorporation dans les biens de la commune.

En application de l'article 147 de la loi 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, énonce que les biens sans maître appartiennent aux communes. Le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'intégration de ces parcelles dans le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Bail de location avec la CCPM pour les bureaux :

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de location des bureaux de la CCPM aux mêmes conditions que celle prévues dans le précédent contrat à savoir 9 années au prix de 305 € hors charges mensuel.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Vente licence 4

La commune a acquis l'an dernier une licence de type 4 afin d'éviter qu'elle ne quitte la commune. Il est proposé de la céder aux prix constaté du marché, à savoir 2 000 € pour le compte des repreneurs du café du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Délégation au Maire pour signer des conventions de locations :

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à louer les logements communaux lorsque l'occasion se présente et des signer les baux de location.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

6/ Convention de mise à disposition du logement de fonction du directeur dans le cas d'un hébergement d'urgence

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à accepter la convention de mise à disposition du directeur dans le cas d'un hébergement d'urgence dans les conditions suivantes :

- Mise à disposition en cas d'indisponibilité du 115 d'un hébergement comprenant 1 chambre, 1 WC, salle de bain, un repas chaud pourra être vendu
- Cette solution ne pourra pas excéder 48 heures
- Si le logement est occupé par un stagiaire alors il sera impossible d'accueillir une personne en situation de précarité.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

7/ Personnel et indemnités

- Il est proposé de renouveler le contrat de Mme JANSSEN pour 6 mois
- Il est proposé d'embaucher Mme DUMOULIN dans le cadre d'un CDD de trois années
- Il est proposé de passer M Thierry GARNIER en tant que chef d'équipe

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

Indemnités :

Les dispositions de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 qui complètent le statut de l'élu, c'est-à-dire de l'ensemble des garanties qui entourent l'exercice d'un mandat local, entrent en vigueur pour partie au 1^{er} janvier 2016.

À compter de cette date, le taux de l'indemnité du Maire de toutes les communes sera automatiquement fixé à son taux maximum (art L 2123 art 3 et 18 de la loi citée précédemment). Dans les communes de plus de 1 000 habitants, cette indemnité pourra être réduite par le biais d'une délibération sur demande du Maire.

Le Maire demande donc au conseil de bien vouloir réduire cette indemnité en la fixant au taux voté précédemment, à savoir, 27 % de l'indice 1015 (au lieu de 43% pour le maximum proposé).

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

8/ Conventions : convention de vente et d'exploitation de bois, prolongation convention AEP et assainissement, convention Sceni Qua Non

Monsieur le Maire propose de renouveler les conventions suivantes :

- Vente et exploitation de bois : renouvellement 2016
- Assistance service de l'eau 2103.59 € TTC
- Assistance technique assainissement : 410.62 €
- Convention Sceni Qua Non : 1124 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

9/ Question scolaires : mise en place de baby gym et coopération avec l'AASSL pour la prise en charge de la piscine

Afin d'intégrer l'association Judo aux TAP, monsieur le maire propose d'accepter en 2016 une prestation payante de 350 €.

Par ailleurs, l'association du bassin pédagogique prendra directement en charge les frais de piscine que nous leur rembourserons sur facture. En effet, cela permet de faire baisser la somme totale puisque l'association est en capacité d'obtenir des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

10/ Désignation d'un délégué à GEMAPI

Monsieur le Maire propose de désigner M GROSJEAN en tant que délégué GEMAPI

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ces propositions à l'unanimité.

11/ Questions diverses

OBJET : MOTION CONTRE L'OUVERTURE DU MAXIMARCHE LE DIMANCHE MATIN EN DEHORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE

Vu le projet du groupe Schiever d'ouverture du Maximarché de Lormes, chaque dimanche matin à partir du mois de mai,

- Considérant que le contexte économique déjà non favorable aux commerces de proximité, l'ouverture dominicale du supermarché porterait un important préjudice aux commerces locaux
- Considérant que l'ouverture du Maximarché le dimanche matin, apporterait une concurrence déloyale aux commerces de proximité de Lormes (ouverts le dimanche matin, mais fermés le lundi).
- Considérant que le commerce de proximité reste un acteur indispensable à la qualité de vie des habitants et pour lesquels la commune et la communauté de communes œuvrent au maintien et au développement.
- Considérant que l'ouverture du Maximarché de Lormes, le dimanche matin en saison estivale, est un bon compromis pour la vie économique de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Conseil Municipal de la commune de Lormes :

- S'oppose à l'ouverture du Maximarché le dimanche matin hors période estivale
- Affirme que cette ouverture du Maximarché nuirait aux commerces de proximité
- Demande au groupe Schiever de renoncer au projet d'ouverture du Maximarché de Lormes, le dimanche matin hors période estivale.